



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8410^e séance

Lundi 26 novembre 2018, à 11 h 35

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Wu Haitao	(Chine)
<i>Membres :</i>	Bolivie (État plurinational de)	M ^{me} Cordova Soria
	Côte d'Ivoire	M. Adom
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Haley
	Éthiopie	M ^{me} Guadey
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	M ^{me} Gueguen
	Guinée équatoriale	M. Esono Mbengono
	Kazakhstan	M. Tumysh
	Koweït	M. Almunayekh
	Pays-Bas	M ^{me} Gregoire Van Haaren
	Pérou	M. Tenya
	Pologne	M. Lewicki
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen
	Suède	M ^{me} Schoulgin Nyoni

Ordre du jour

Lettre datée du 28 février 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 11 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre datée du 28 février 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)

Le Président (*parle en chinois*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de l'Ukraine à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M^{me} Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M^{me} DiCarlo.

M^{me} DiCarlo (*parle en anglais*) : Il y a moins d'un mois, lors de mon dernier exposé au Conseil de sécurité sur la situation en Ukraine (voir le S/PV.8386), j'avais porté à l'attention du Conseil les rapports signalant un regain de tension en mer d'Azov et avais insisté sur la nécessité d'éviter tout risque d'escalade, de provocation ou d'erreur de calcul. Malheureusement, un incident grave en matière de sécurité a eu lieu hier non loin de la Crimée, près de la mer d'Azov. Je tiens à souligner qu'à l'heure actuelle l'Organisation des Nations Unies n'est pas en mesure de vérifier de manière indépendante les circonstances de l'incident. Toutefois, selon certaines informations, un incident impliquant trois navires ukrainiens et au moins un navire russe s'est produit le 25 novembre à proximité du détroit de Kertch lorsque les premiers ont tenté de pénétrer en mer d'Azov. Bien que le nombre exact reste incertain, plusieurs marins ukrainiens auraient été blessés au cours de cet incident. L'Ukraine affirme qu'elle avait préalablement averti la Fédération de Russie de son intention d'envoyer ces navires vers le port ukrainien de Marioupol, dans la mer d'Azov, ce qui exige de passer par l'étroit détroit de Kertch. La Fédération de Russie affirme, quant à elle, que l'Ukraine a provoqué l'incident et que la Russie a agi conformément au droit international. Selon les médias, les navires ukrainiens et leurs équipages sont actuellement détenus par les autorités russes. Le Conseil national de sécurité et de défense de l'Ukraine a depuis lors recommandé la proclamation de la loi martiale.

Nous croyons comprendre que la décision reste soumise à la ratification du Parlement ukrainien, la Verkhovna Rada, qui se réunit aujourd'hui.

Traditionnellement, les eaux de la mer d'Azov ont été considérées comme les eaux intérieures de l'Ukraine et de la Fédération de Russie, et les navires des deux pays y ont joui de la liberté de navigation. Toutefois, les tensions se sont accrues à l'intérieur et autour de ces eaux depuis l'annexion de la Crimée en 2014, qui a fait l'objet de plusieurs résolutions de l'Assemblée générale. En septembre 2016, l'Ukraine a engagé une procédure arbitrale en vertu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer à l'encontre de la Fédération de Russie au sujet d'un

« différend concernant les droits de l'État côtier dans la mer Noire, la mer d'Azov et le détroit de Kertch ».

La Fédération de Russie fait valoir que la mer d'Azov et le détroit de Kertch ne sont pas soumis au tribunal arbitral de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

L'ONU est profondément préoccupée par cette escalade des tensions, qui s'inscrit dans le contexte plus large du conflit dans l'est de l'Ukraine et de l'annexion de la Crimée. Dans notre dernier exposé au Conseil, nous exhortons toutes les parties à éviter toute mesure unilatérale qui pourrait exacerber les divisions ou s'écarterait de l'esprit et de la lettre des accords de Minsk. Dans ce contexte, je souhaite redire que l'ONU appuie pleinement le rôle de premier plan joué par le format Normandie, le Groupe de contact trilatéral, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et d'autres acteurs clefs afin de trouver un règlement pacifique. Je voudrais également réitérer notre appel à toutes les parties pour qu'elles agissent de manière constructive et prennent de nouvelles mesures pour sortir de l'impasse dans laquelle semblent se trouver les négociations diplomatiques. L'ONU souligne la nécessité de respecter pleinement la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Malheureusement, l'incident d'hier risque d'aggraver plus encore la situation en Ukraine et alentour. Nous demandons instamment à la Fédération de Russie et à l'Ukraine de s'abstenir de toute action ou rhétorique susceptible de jeter de l'huile sur le feu et leur rappelons

la nécessité de contenir cet incident afin d'éviter une grave escalade qui pourrait avoir des conséquences imprévues. À ce stade, une réduction immédiate des tensions dans la mer d'Azov et la mer Noire s'impose. Il est essentiel que des efforts sincères soient faits pour trouver un règlement pacifique à la situation par les voies diplomatiques et juridiques disponibles, conformément à la Charte des Nations Unies.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M^{me} DiCarlo de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M^{me} Haley (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Ce matin, j'ai parlé avec le Président Trump et le Secrétaire d'État Mike Pompeo, et ma déclaration reflète les préoccupations au plus haut niveau du Gouvernement des États-Unis.

Ces quatre dernières années, la communauté internationale s'est exprimée d'une voix forte, claire et largement unie pour dénoncer l'agression de la Russie contre l'Ukraine. Les États-Unis, l'Union européenne, ses États membres et de nombreux autres pays ont imposé des sanctions à la Russie pour son comportement inacceptable en Crimée et dans l'est de l'Ukraine. La violation scandaleuse du territoire souverain de l'Ukraine dimanche est un exemple de plus de ce comportement de la Russie, qui s'est illustré par l'annexion prétendue de la Crimée, les abus commis contre d'innombrables Ukrainiens en Crimée ou encore l'exacerbation d'un conflit qui a fait plus de 10 000 victimes dans l'est de l'Ukraine et qui ne donne aucun signe de fléchissement.

Ce dont nous avons été témoins le week-end dernier est une nouvelle escalade irréfléchie de la part de la Russie. Soyons clairs sur ce que l'on sait. Des navires ukrainiens ont appareillé d'un port ukrainien pour faire route vers un autre port ukrainien. Ils ont tenté de le faire par la seule voie possible, c'est-à-dire le détroit de Kertch. La Russie et l'Ukraine utilisent régulièrement ce détroit, mais cette fois-ci, la Russie a décidé d'empêcher le passage des navires ukrainiens, les a percutés et a ensuite ouvert le feu. Cette façon d'agir n'est pas celle d'un pays civilisé respectueux des lois. Empêcher l'Ukraine de transiter légalement par le détroit de Kertch est une violation du droit international. C'est un acte arrogant que la communauté internationale doit condamner et n'acceptera jamais. En mai, les États-Unis ont condamné la construction et l'ouverture par la Russie du pont du détroit de Kertch entre la Russie et la

Crimée occupée. En août, les États-Unis ont condamné le harcèlement par la Russie du transport maritime international dans la mer d'Azov et le détroit de Kertch.

Les États-Unis continueront de se tenir aux côtés du peuple ukrainien contre l'agression russe. Nous attendons de nos partenaires européens qu'ils mènent cet effort dans le cadre du format Normandie, que nous soutenons. Nous appelons la Russie à respecter ses obligations internationales et à ne pas entraver ou harceler la navigation de l'Ukraine dans le détroit de Kertch et à désamorcer les tensions qu'elle a créées. Comme le Président Trump l'a dit à maintes reprises, les États-Unis se féliciteraient d'une relation normale avec la Russie, mais des actions illégales comme celle-ci continuent de faire que c'est impossible. Les États-Unis maintiendront leurs sanctions liées à la Crimée à l'encontre de la Russie. Toute nouvelle escalade russe de ce genre ne fera qu'empirer les choses. Cela fragilisera davantage la position de la Russie dans le monde. Cela dégradera un peu plus les relations de la Russie avec les États-Unis et de nombreux autres pays. Cela exacerbera plus avant les tensions avec l'Ukraine. Au nom de la paix et de la sécurité internationales, la Russie doit immédiatement mettre fin à sa conduite illégale et respecter les droits et libertés de navigation de tous les États.

M. Allen (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord dire que j'ai été déçu par l'explication de vote du représentant de la Russie à la séance précédente (voir S/PV.8409). Comme il l'a dit lui-même, il n'a pas fait d'explication de vote, mais une déclaration de fond. Ce faisant, la Russie a fait preuve de mépris à l'égard du Conseil de sécurité et de ses membres en n'acceptant pas le vote de procédure du Conseil. La Russie a régulièrement discuté de l'Ukraine au titre d'un autre point de l'ordre du jour. En l'occurrence, la Russie a délibérément choisi un titre provocateur pour la séance, en sachant pertinemment qu'elle allait perdre le vote. La question que je me pose, c'est pourquoi. Je suppose que la Russie sait à quel point sa position sur le fond est faible et espère ainsi attirer l'attention sur le processus et jouer le rôle de la victime. Cela ne fonctionnera pas, parce qu'hier, de l'aveu même de Moscou, des navires russes ont ouvert le feu et saisi trois navires ukrainiens approchant de la mer d'Azov. Nous sommes profondément préoccupés par le sort des six Ukrainiens blessés et des 23 autres détenus par la Fédération de Russie. Nous demandons leur libération immédiate.

Nous condamnons le recours regrettable de la Russie à la force militaire. Cela démontre une fois de plus le mépris que la Russie continue d'afficher à l'égard de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine et son dédain pour le système international mondial fondé sur des règles, que l'Organisation est censée défendre. Cet acte fait suite à l'annexion illégale de la Crimée par la Russie en 2014 et à la construction du pont du détroit de Kertch en mai, qui constitue une violation de plus de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. L'incident d'hier intervient après des mois de harcèlement par la Russie de la navigation internationale dans la mer d'Azov, vraisemblablement dans le but de déstabiliser l'économie ukrainienne. Les actions de la Russie ne sont pas conformes à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et à l'Accord bilatéral de 2003 entre la Fédération de Russie et l'Ukraine, qui prévoit la liberté de passage des navires des deux pays dans la mer d'Azov, y compris les navires militaires. Les actions de la Russie doivent cesser immédiatement. Un libre passage doit être accordé au transport maritime international en mer d'Azov. Toutes les parties doivent faire preuve de retenue.

Nous avons déjà observé ce jeu auparavant. La Russie veut consolider son annexion illégale de la Crimée et annexer la mer d'Azov. Elle semble espérer que la communauté internationale va tout simplement acquiescer et accepter cette nouvelle réalité. Et bien, non. La position du Royaume-Uni est claire. Nous ne reconnaissons pas l'annexion illégale de la péninsule de Crimée par la Russie et nous ne la reconnâtrons pas. L'Assemblée générale a fait clairement connaître sa position dans sa résolution 68/262 du 27 mars 2014, et nous continuons d'appuyer pleinement la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, à l'intérieur de ses frontières et de ses eaux territoriales internationalement reconnues. C'est pourquoi, le 31 juillet, l'Union européenne a imposé des sanctions à six nouvelles entités en lien avec l'ouverture par la Russie du pont de Kertch. Nous continuons d'œuvrer étroitement avec les partenaires internationaux pour faire en sorte que les sanctions restent en place tant que le contrôle par la Russie de la péninsule se poursuivra.

L'annexion illégale par la Russie constitue une violation délibérée de nombre d'accords et d'engagements internationaux, y compris de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies, de l'Acte final d'Helsinki, du Mémorandum de Budapest, et du Traité d'amitié entre la Fédération de Russie et l'Ukraine de 1997. Mais ce n'est pas tout. Les agissements de la Russie causent

aussi des souffrances humaines. Les violations atroces des droits de l'homme dans la péninsule de Crimée se poursuivent, avec la persécution généralisée de groupes minoritaires, tels les Tatars de Crimée. Ces derniers sont constamment victimes de harcèlement; ils risquent d'être arrêtés, détenus et de voir leurs biens saisis, et leurs droits de pratiquer leur religion, de se réunir et de s'exprimer ont été limités.

Mais ils ne sont les seuls à souffrir aux mains de la Russie. Quiconque exprime, même modérément, son mécontentement ou son opposition à cette annexion illégale risque d'être accusé d'extrémisme et condamné à une longue peine de prison, ce qui a poussé beaucoup à s'exiler. La Russie continue d'ignorer les appels de l'Assemblée générale demandant que le Haut-Commissaire aux droits de l'homme soit autorisé à se rendre en Crimée.

Notre appui à un système basé sur des règles, que la Russie continue de bafouer, continue d'être sans équivoque. Il ne faut pas permettre à la Russie de réécrire l'histoire, en créant de nouvelles réalités sur le terrain. Mais ce n'est malheureusement pas la première fois que la Russie se livre à de tels actes de provocation insensés cette année. La Russie a été responsable de l'attaque à l'arme chimique commise sur le territoire britannique, et ses agents ont été pris en flagrant délit à La Haye. La Russie n'a cessé d'attiser les tensions en mer d'Azov, et a maintenant, comme elle l'a elle-même reconnu, tiré sur des vaisseaux ukrainiens, blessant des marins à bord. Ce n'est pas comme cela que doit agir un pays responsable, attaché au maintien de la paix et de la sécurité internationales et au respect de la Charte des Nations Unies.

Comme ma Première Ministre l'a indiqué clairement dernièrement, nous restons, comme d'autres ici aujourd'hui, ouverts à une relation différente avec la Russie, une relation où la Russie cesse de telles attaques qui sapent les traités internationaux et la sécurité internationale et s'abstient d'actions qui attentent à l'intégrité territoriale de ses voisins, et où elle œuvre plutôt de concert avec la communauté internationale pour s'acquitter des responsabilités communes que nous partageons en tant que membres du Conseil de sécurité. Nous espérons que la Russie choisira de s'engager dans cette voie, bien que ces agissements au cours du week-end ne laissent pas beaucoup d'espoir.

M^{me} Gueguen (France) :Compte tenu de l'engagement des autorités françaises et allemandes dans la résolution de la crise en Ukraine dans le cadre

du format Normandie, cette intervention est prononcée au nom de la France et de l'Allemagne.

Les incidents maritimes survenus hier sont graves, et suscitent notre profonde préoccupation. Comme nous venons de l'entendre, le détroit de Kertch, la mer Noire et la mer d'Azov ont été hier le théâtre de violentes manœuvres qui ont accru considérablement les tensions et le risque d'escalade, soulignant l'instabilité de cette région. Les forces russes ont déclaré avoir percuté, puis arraisonné, en faisant usage de la force, trois navires de guerre ukrainiens qui entreprenaient de franchir cette voie maritime. Six marins ukrainiens ont été blessés. Rien, à notre connaissance, ne justifie cet usage de la force.

Comme l'ont indiqué ce matin nos autorités, ainsi que les représentants permanents des membres européens du Conseil en déplacement à Pékin, nous exprimons notre vive préoccupation au regard des agissements des dernières vingt-quatre heures, et appelons les parties à la plus grande retenue. La France et l'Allemagne appellent en particulier la Russie à restaurer et à respecter, conformément au droit international de la mer, la liberté de passage dans le détroit de Kertch, ainsi que le droit d'accès à la mer d'Azov aujourd'hui temporairement bloqué, et l'appelle à agir dans le sens d'une désescalade immédiate des tensions. Nous demandons également à la Russie de libérer dans les plus brefs délais les marins ukrainiens retenus et de restituer les navires saisis.

Je souhaite assurer l'Ukraine de notre solidarité, et réaffirmer fermement l'attachement de la France et de l'Allemagne au plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine dans ses frontières internationalement reconnues. Les incidents d'hier sont la conséquence directe de l'annexion de la Crimée par la Russie en mars 2014, en violation du droit international. Nous rappelons à ce titre que nous avons condamné la construction du pont de Kertch par la Russie, qui contribue à priver l'Ukraine d'un plein accès à ses espaces maritimes en mer d'Azov.

Les graves incidents survenus hier soulignent également la nécessité d'apporter une solution pérenne à la situation dans tout l'est de l'Ukraine. La France et l'Allemagne continueront de se mobiliser comme elles l'ont fait depuis quatre ans pour apaiser la situation à l'est de l'Ukraine et promouvoir une résolution sur le long terme de la crise, au travers du format de Normandie.

Soyons clairs : toutes les parties, en particulier la Russie, doivent respecter les engagements qu'elles

ont elles-mêmes souscrits. La pleine mise en œuvre des accords de Minsk, à laquelle tant la Russie que l'Ukraine se sont engagées, demeure la seule manière d'apporter une solution pacifique et durable à ce conflit qui dure depuis près de cinq ans.

La France et l'Allemagne continueront de se tenir aux côtés du peuple ukrainien meurtri ces dernières années par le conflit du Donbass et par l'annexion illégale de la Crimée. Que le Conseil soit assuré que nous continuerons nos efforts en ce sens, dans le cadre du format Normandie et dans toutes les enceintes appropriées.

M. Lewicki (Pologne) (*parle en anglais*) : Je voudrais, à l'instar du Royaume-Uni, souligner que nous aussi nous considérons que la déclaration conséquente lue entièrement et *de facto* par la délégation russe après le rejet de sa demande est contraire aux pratiques et aux procédures en vigueur au Conseil de sécurité.

Nous sommes réunis aujourd'hui dans cette salle pour discuter d'une démonstration supplémentaire de mépris du droit international et d'une tentative de saper les efforts visant à parvenir à la paix en Europe orientale. La Russie vient d'ajouter une autre dimension au conflit en Ukraine.

Au cours de la dernière réunion d'information du Conseil de sécurité sur l'Ukraine (voir S/PV.8386), nous avons fait part de notre préoccupation face au renforcement des capacités militaires en cours en Crimée et en mer d'Azov. Pendant plusieurs mois, la Russie a retardé pendant de longues périodes de temps et à un coût économique énorme pour l'Ukraine des centaines de navires de commerce qui essayaient d'atteindre les ports ukrainiens en mer d'Azov via le détroit de Kertch. Aujourd'hui, la Russie attaque des navires ukrainiens, en arguant de la nécessité de protéger un « territoire russe ». La poursuite de la militarisation et l'aggravation des tensions ne font qu'apporter plus d'instabilité à une région qui a déjà assez souffert.

Après l'agression contre la Géorgie, l'occupation illégale de la Crimée, l'aggravation du conflit dans le Donbass, la construction du pont de Kertch sans le consentement des autorités de Kiev et le simulacre d'élections dans les régions séparatistes le 11 novembre, la Russie a maintenant violé les droits à la navigation de l'Ukraine. Nous condamnons avec force les actions agressives de la Russie et appelons ses autorités à respecter le droit international. Nous appelons aussi les deux parties à la retenue dans la situation actuelle, qui

ne peut que compromettre encore davantage la stabilité de la sécurité européenne.

Ce conflit entre un État et un autre, initié par la Russie et systématiquement alimenté par elle, ne vise qu'une chose : déstabiliser l'Ukraine. C'est pourquoi nous demandons instamment à l'ensemble du système des Nations Unies d'accorder l'attention voulue à ce conflit armé actif. Nous ne pouvons pas fermer les yeux sur cette situation uniquement parce que l'une des parties au conflit est un membre permanent du Conseil de sécurité.

Les actions militaires de la Russie en Crimée et en mer d'Azov doivent servir de leçon car elles montrent ce dont est capable cet État pour sauvegarder son infrastructure critique en Europe. Les violations persistantes du droit international, notamment des accords bilatéraux, mènent directement à l'imposition de solutions forcées visant à contrôler les intérêts de la Russie en ce qui concerne les infrastructures énergétiques et de communication existantes, ainsi que celles qui sont en cours de construction et de planification.

Je réitère que la Pologne appuie fermement l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Nous ne reconnaissons pas l'annexion de la Crimée par la Russie. Nous soulignons la nécessité de mettre pleinement en œuvre les Accords de Minsk, qui représentent l'unique option en vue de régler durablement le conflit en Ukraine et dans ses environs.

M^{me} Schoulgin Nyoni (Suède) (*parle en anglais*) : La Suède est profondément préoccupée par l'escalade de la situation en mer d'Azov et dans le détroit de Kertch. Le blocage du trafic maritime en direction et en provenance des ports ukrainiens, en ayant recours à la force militaire, constitue une violation grave du droit international. Cette violation intervient à la suite de l'annexion illégale de la Crimée et de Sébastopol en 2014 et de la fin de la construction du pont qui enjambe le détroit de Kertch en début d'année, deux violations flagrantes de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

Nous appuyons pleinement la demande de l'Ukraine de convoquer une séance du Conseil à la lumière des événements récents. Tout autre pays aurait fait de même et escompté que cette question soit traitée comme la menace à la paix et à la sécurité internationales qu'elle représente.

Les contrôles illégitimes et disproportionnés qu'impose la Russie aux navires qui traversent le détroit se poursuivent depuis des mois. Nous regrettons que la Russie ait ignoré les appels de l'Ukraine et de la communauté internationale à respecter le droit international et à favoriser le libre passage par le détroit de Kertch, et qu'elle ait choisi au contraire de compliquer davantage la situation. Dans un contexte déjà tendu, ce comportement est hautement irresponsable.

Dans un premier temps, les navires et les membres d'équipage qui ont été appréhendés doivent être libérés immédiatement et sans conditions. Cela constituerait une avancée importante dans l'optique d'une désescalade.

Nous exhortons la Russie à agir conformément au droit international. Je tiens à souligner que la Russie est clairement tenue, en vertu du droit international, de ne pas bloquer l'accès aux ports ukrainiens en mer d'Azov et ailleurs, mais aussi de respecter les principes et engagements de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Nous demandons à la Russie de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine ainsi que ses droits en matière de navigation.

M. Adom (Côte d'Ivoire) : Ma délégation salue l'organisation de cette séance d'urgence du Conseil de sécurité, au regard de la gravité des incidents qui se sont produits ce dimanche 25 novembre entre les forces navales russes et des navires ukrainiens dans le détroit de Kertch.

Elle remercie M^{me} Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques, pour son exposé.

Dans une région déjà éprouvée par un conflit qui, selon les observateurs, a fait environ 10 000 morts depuis son déclenchement en 2014, ce regain de tension pourrait aggraver davantage les risques d'une nouvelle confrontation militaire aux conséquences humanitaires désastreuses.

Mon pays regrette cet incident qui, à l'instar de ceux relevés au cours des derniers mois, contribue à entretenir le climat de méfiance entre les parties russe et ukrainienne et à saper les efforts de paix déployés par la communauté internationale en vue du retour de la paix et de la stabilité dans la région.

Mon pays voudrait saisir l'opportunité offerte par la présente séance pour exhorter les parties russe et ukrainienne à la retenue, afin d'éviter l'escalade militaire dans la région. Il les invite à se garder de tout

acte qui pourrait conduire à un nouveau conflit de plus grande ampleur.

Ma délégation déplore l'absence de progrès dans la mise en œuvre des Accords de Minsk dans le cadre du format Normandie et exhorte les parties russe et ukrainienne à privilégier le règlement pacifique du différend qui les oppose. À cet égard, elle exprime son soutien à la mission d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et au Centre conjoint de contrôle et de coordination pour leurs efforts en faveur de la désescalade du conflit. Elle appelle en outre le Centre conjoint de contrôle et de coordination à jouer son rôle de soutien des observateurs de l'OSCE et de suivi des accords de cessez-le-feu, en vue de la mise en œuvre effective des Accords de Minsk.

Pour clore mon propos, je voudrais réitérer l'appui de la Côte d'Ivoire à tous les efforts en cours en vue d'une solution politique négociée à la crise en Ukraine.

Mon pays appelle tous les protagonistes à respecter leurs engagements pour la mise en œuvre effective des Accords de Minsk et de la résolution 2202 (2015) du Conseil de sécurité, qui les endosse.

M. Tummysh (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence chinoise du Conseil d'avoir convoqué cette séance d'urgence sur les événements récents en mer d'Azov.

En tant que membre du Conseil, le Kazakhstan est ouvert au dialogue et disposé à débattre des questions de sécurité internationale de manière transparente afin de prévenir des conflits internationaux. Sur cette base, et compte tenu de la nécessité d'examiner cette question au sein du Conseil de sécurité, notre délégation était prête à approuver les requêtes de l'Ukraine et de la Russie.

Le Kazakhstan considère les peuples ukrainien et russe comme les citoyens de pays frères, avec lesquels il partage une histoire commune. Dans ce contexte, nous exhortons les deux parties à s'abstenir de tout acte de nature à provoquer une nouvelle escalade des tensions bilatérales.

Il est particulièrement important à nos yeux que l'Ukraine reste souveraine, stable et indépendante. Le Kazakhstan est prêt à aider les deux pays – la Fédération de Russie et l'Ukraine – à surmonter la crise qui mine leurs relations.

Le Kazakhstan est partisan d'une approche équilibrée pour régler la crise ukrainienne dans le cadre de négociations pacifiques et d'un processus de médiation,

sur la base des normes et principes fondamentaux du droit international et de la Charte des Nations Unies. Mon pays continue de participer aux consultations multilatérales en vue de régler cette question. Nous sommes déterminés à collaborer étroitement avec tous les membres du Conseil, sans chercher à promouvoir des intérêts politiques et de manière ouverte, objective, responsable et constructive.

Il convient de noter que notre pays a précédemment contribué au lancement du format Normandie et à la conclusion des Accords de Minsk. Le Kazakhstan a également exprimé à maintes reprises sa volonté de fournir une assistance globale à cet égard, en appuyant un règlement pacifique dans le sud-est de l'Ukraine et en promouvant des relations solides entre l'Ukraine et la Russie.

À cet égard, notre délégation est préoccupée par le fait que les négociations en vue de régler le conflit ukrainien sont suspendues depuis plusieurs mois, comme le montre l'absence de contacts de haut niveau en format Normandie. Cette suspension pourrait avoir de nouvelles conséquences négatives dans la région.

Dans ce contexte, c'est à regret que nous avons appris l'incident survenu entre des navires russes et ukrainiens dans le détroit de Kertch hier, 25 novembre. Le Kazakhstan exhorte les deux parties à faire preuve de la plus grande retenue afin de calmer la situation entre les deux États. Nous estimons qu'il s'agit du seul mécanisme viable existant pour régler la situation de manière pacifique, en s'abstenant de toute action néfaste.

Un incident tel que celui-ci pourrait accroître considérablement la possibilité d'un embrasement non intentionnel de la région. Les deux Gouvernements doivent intervenir d'urgence et tenter de négocier un accord afin de désamorcer la situation, avec l'aide potentielle de la communauté internationale.

Nous estimons qu'il est également possible de parvenir à une paix durable et à une normalisation complète des relations entre les deux pays en adoptant des mesures de confiance dans les domaines économique et de la sécurité. Nous ne devons pas laisser les tensions s'envenimer, car elles pourraient provoquer une guerre ouverte dans cette région.

M^{me} Cordova Soria (Bolivie) (*parle en espagnol*) : Nous remercions de son exposé M^{me} Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques, et nous exprimons notre préoccupation face aux événements qui se sont produits

hier en mer d'Azov. Nous répétons que la voie militaire n'est en aucun cas la solution à un quelconque conflit.

Dans cet esprit, nous appelons les parties à créer les conditions propices pour prévenir l'escalade des tensions, à s'abstenir de tout acte qui encourage la violence, à respecter les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et à respecter le droit international et le droit maritime international, y compris la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. À cet égard, nous appelons les parties à œuvrer par le dialogue à une solution pacifique, en tenant compte de l'ensemble de mesures en vue de l'application des accords de Minsk afin de parvenir à un équilibre des intérêts, sans négliger les principes de la diplomatie préventive et des bons offices visant à une solution politique négociée.

Nous insistons également sur le fait que la communauté internationale comme le Conseil doivent tout mettre en œuvre pour maintenir la paix et la sécurité internationales, ce qui, à long terme, sera bénéfique pour la région, les parties réglant elles-mêmes leurs différends. Enfin, nous appelons les dirigeants des deux parties à surmonter les divisions du passé, en faisant passer la paix avant tout dans l'intérêt de leurs peuples, et nous exhortons la communauté internationale à prêter attention aux préoccupations de toutes les parties, en adoptant une approche neutre et équitable à la recherche d'une stabilité durable.

M. Tenya (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de la convocation de la présente séance et remercions de sa présentation M^{me} Rosemary DiCarlo.

Le Pérou note avec une profonde inquiétude le récent incident survenu dans le détroit de Kertch et ses répercussions potentielles sur la relation complexe et instable entre la Fédération de Russie et l'Ukraine, ainsi que sur la stabilité régionale. Nous nous devons de déplorer la récente escalade dans un nouveau contexte de tensions entre les deux pays. Conformément à la Charte des Nations Unies, le Pérou réaffirme la nécessité de respecter l'indépendance, l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Ukraine. Nous appelons les parties ici représentées à faire preuve de retenue, à éviter une nouvelle escalade et à toujours agir de manière conforme au droit international et au principe du règlement pacifique des conflits.

M. Almunayekh (Koweït) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier M^{me} Rosemary DiCarlo,

Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques, de son exposé sur l'évolution de la situation en mer d'Azov.

La récente escalade des tensions en mer d'Azov est très préoccupante. Nous appelons les deux parties à faire preuve de retenue et à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour apaiser les tensions militaires en mer d'Azov. Nous les appelons à respecter la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et les exhortons à faire preuve de la volonté politique nécessaire et à renouveler leur engagement en faveur de la pleine application des accords de Minsk afin de régler le conflit et de maintenir la sécurité et la stabilité dans la région.

Nous renouvelons notre engagement à respecter l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine au sein de ses frontières internationalement reconnues, et à ne pas nous ingérer dans ses affaires intérieures. Nous espérons que les parties concernées mettront pleinement en œuvre la résolution 2202 (2015), les accords de Minsk pour la paix et la déclaration du Président (S/PRST/2018/12) du 6 juin. Nous espérons également que les deux parties s'efforceront de trouver une solution globale et équilibrée à cette question par le dialogue, comme le prévoit l'Article 33 de la Charte des Nations Unies. Nous insistons sur la nécessité de le faire conformément au « format Normandie » et au Groupe de contact tripartite afin de réaliser des progrès immédiats dans l'application des accords de Minsk.

M. Esono Mbengono (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord remercier M^{me} Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques, de son rapport sur la toute récente évolution de la situation dans le détroit de Kertch.

Le 30 octobre dernier (voir S/PV.8386), et à diverses autres occasions, la Guinée équatoriale a encouragé les parties à respecter l'application intégrale des accords de Minsk et à s'abstenir de toute mesure qui pourrait aggraver et déstabiliser la situation dans le pays et dans la région; c'est pourquoi ma délégation regrette les récents événements survenus en mer d'Azov concernant la situation en question et note avec une vive préoccupation l'escalade qui a conduit à la convocation de la présente séance.

La situation en mer d'Azov fait peser de nouvelles menaces sur la stabilité de la région; c'est pourquoi apaiser les tensions pour éviter une escalade de la situation est actuellement une priorité absolue et exige la collaboration et la volonté des deux parties. À cet égard, nous demandons aux parties concernées de rester calmes

et de s'abstenir de toute action qui pourrait provoquer une nouvelle escalade de la situation. Par ailleurs, nous les encourageons également à régler la situation par un dialogue politique et diplomatique en vue de trouver une solution pacifique et politique à la crise.

Compte tenu de la complexité et de la fragilité de la situation, nous pensons qu'il importe d'harmoniser les efforts des parties, et c'est pourquoi nous estimons que seuls les efforts coordonnés et harmonisés des parties concernées garantiront une solution juste et définitive à cette situation. À cet égard, ma délégation exhorte les parties à trouver une solution politique par le dialogue et les négociations, fondées sur le respect du droit international, les principes des relations internationales et le maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité régionales. Nous insistons sur la nécessité pour les parties de respecter la Charte des Nations Unies et de régler leurs différends conformément aux accords bilatéraux et multilatéraux existants.

Pour terminer, nous voudrions rappeler une fois de plus aux parties que la solution à cette question ne peut être trouvée que par des moyens pacifiques et par des négociations directes, franches et sans exclusive. À cet égard, nous demandons instamment aux parties de faire preuve de la plus grande retenue afin de désamorcer la situation, d'intensifier leurs efforts et de s'engager à éviter toute action qui pourrait aggraver davantage les tensions.

M^{me} Guadey (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier de son exposé la Secrétaire générale adjointe, M^{me} DiCarlo.

Nous avons suivi la situation autour de la mer d'Azov et nous sommes préoccupés par l'escalade rapide de la situation dans la région. Il est essentiel de n'épargner aucun effort pour réduire les tensions. Nous appuyons l'appel lancé aujourd'hui aux parties par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe pour qu'elles fassent preuve de la plus grande retenue et s'abstiennent de prendre des mesures susceptibles de compromettre davantage la sécurité et la stabilité de la région. Nous convenons également que les parties doivent régler leurs différends par des moyens politiques et diplomatiques.

En ce qui concerne la question de l'Ukraine, nous réitérons une fois de plus notre appui à l'application des accords de Minsk pour le règlement pacifique de la crise. Nous pensons qu'il est absolument impératif que les parties restent pleinement attachées à la mise en œuvre des accords de Minsk et respectent strictement

la résolution 2202 (2015), qui a entériné l'ensemble de mesures en vue de l'application desdits accords.

M^{me} Gregoire Van Haaren (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la Secrétaire générale adjointe, M^{me} DiCarlo, de son exposé sur la situation en mer d'Azov et dans la région.

Tout d'abord, je voudrais appuyer le point de procédure qui a été soulevé par le Royaume-Uni et la Pologne. Conformément à la résolution 68/262 de l'Assemblée générale, adoptée à une écrasante majorité le 27 mars 2014, je voudrais réaffirmer notre plein appui à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Il y a moins d'un mois, nous nous sommes réunis dans la salle du Conseil de sécurité pour discuter de la situation en Ukraine (voir S/PV.8386). Il est clair que la situation instable en matière de sécurité dans cette partie du monde doit être abordée d'urgence. Aujourd'hui, je me concentrerai sur trois questions : premièrement, les événements du dimanche 25 novembre; deuxièmement, le contexte dans lequel ces événements se sont produits; et troisièmement, les mesures en vue de la désescalade.

S'agissant de ma première observation, le Royaume des Pays-Bas est vivement préoccupé par les événements d'hier dans la région de la mer Noire. Le blocus du détroit de Kertch par la Fédération de Russie, qui empêche l'accès aux ports ukrainiens, constitue une violation du droit international. Cela n'est pas acceptable. Comme nous l'avons dit lors de la séance du Conseil du 30 octobre, la situation en matière de sécurité dans cette région a des conséquences directes pour l'ensemble de la région de la mer Noire.

Cela m'amène à ma deuxième observation. Nous devons nous concentrer sur la cause à l'origine de la situation dont nous débattons aujourd'hui : l'annexion illégale de la péninsule de Crimée par la Fédération de Russie. Cela demeure une violation du droit international et de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Cette annexion constitue une menace persistante contre la paix et la sécurité internationales, qui mérite toute l'attention du Conseil. Depuis 2014, la situation sécuritaire dans la région s'est aggravée à cause des mesures prises par la Fédération de Russie. Elle a militarisé la péninsule de Crimée, a construit illégalement un pont au-dessus du détroit de Kertch et a imposé des limitations unilatérales et injustifiées aux transports maritimes dans la mer d'Azov.

Troisièmement, il faut absolument prévenir toute nouvelle escalade des tensions. Nous engageons la Fédération de Russie à lever toutes les restrictions à la liberté de navigation qu'elle a imposées à l'intérieur de la mer d'Azov et à l'accès à celle-ci, et à s'abstenir de tout nouvel affrontement militaire avec les vaisseaux ukrainiens dans la région. Ces actions sont illégales et violent la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Nous réaffirmons en outre les divers appels de la communauté internationale, y compris de l'Union européenne, à toutes les parties impliquées pour qu'elles exercent la plus grande retenue afin de prévenir toute nouvelle escalade des tensions. Les enjeux sont considérables et les conséquences pourraient être graves.

Comme le Royaume des Pays-Bas l'a dit dans sa déclaration du 30 octobre, il se félicite de la décision prise par l'Ukraine de recourir à l'arbitrage en vertu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Nous exhortons la Fédération de Russie et l'Ukraine à accepter ce processus d'arbitrage et à rechercher un règlement juridique pacifique du différend.

Qu'il me soit permis de conclure en réaffirmant que la paix et la stabilité durables dans la région ne seront possibles que lorsque la Fédération de Russie en reviendra au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine au sein de ses frontières internationalement reconnues.

Le Président (*parle en chinois*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Chine.

Tout d'abord, je tiens à remercier la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques, M^{me} Rosemary DiCarlo, de son exposé.

La Chine a pris note des accrochages entre les navires de la marine russe et ceux de la marine ukrainienne dans les eaux proches du détroit de Kertch. Nous sommes préoccupés par les tensions qui en découlent. La Chine demande aux parties intéressées de faire preuve de retenue, et elle espère qu'elles régleront de façon appropriée les questions pertinentes au moyen du dialogue et de la concertation, afin de prévenir toute nouvelle escalade des tensions. La Chine a toujours gardé une position objective et impartiale vis-à-vis de la crise en Ukraine. La Chine respecte la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les pays, y compris l'Ukraine, et s'oppose aux ingérences dans les affaires intérieures de l'Ukraine par toute force extérieure. Nous sommes toujours d'avis que les solutions militaires ne

mènent à rien. La seule manière de régler les crises, c'est par l'intermédiaire du dialogue et de la négociation.

La communauté internationale doit maintenir le cap et poursuivre ses efforts diplomatiques pour promouvoir un règlement politique de la crise ukrainienne. Les discussions au Conseil de sécurité doivent contribuer à un apaisement véritable des tensions dans les régions de l'Ukraine concernées et jouer un rôle constructif en facilitant une solution politique. La Chine pense que toutes les parties concernées doivent appliquer avec sérieux les nouveaux accords de Minsk et maintenir le cap sur un règlement politique au moyen du dialogue et de la concertation, en recherchant une solution globale au problème ukrainien. Cela permettra à l'Ukraine de parvenir à la paix, à la stabilité et au développement et à tous les groupes ethniques de vivre en paix au sein de l'Ukraine, ainsi qu'à l'Ukraine de vivre en paix avec tous les pays de la région. La Chine est prête à continuer de jouer un rôle positif dans le règlement politique de la crise.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole au représentant de l'Ukraine.

M. Yelchenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Avant de venir ici, j'ai fait ce que certains d'entre nous font habituellement chaque matin. J'ai fait une recherche sur Internet pour voir ce qui s'était passé ce jour dans l'histoire. Voici ce que j'ai trouvé.

Ce jour exactement, le 26 novembre, en 1939, l'armée soviétique a orchestré un incident en bombardant le village de Mainula, près de la frontière soviéto-finlandaise. Ensuite, les Soviétiques ont affirmé que les bombardements étaient venus du côté finlandais et les ont utilisés comme prétexte pour envahir la Finlande le 30 novembre. C'est ainsi qu'a commencé ce qui a été appelé la guerre d'Hiver, laquelle s'est soldée par l'expulsion de l'Union soviétique de la Société des Nations. C'est intéressant, n'est-ce pas? Cela en dit long sur le fait de ne pas tirer des enseignements.

(*l'orateur poursuit en russe*)

C'est M. Polyanskiy qui a parlé de ceux qui ont tiré des enseignements et de ceux qui ne l'ont pas fait.

(*l'orateur reprend en anglais*)

Nous nous félicitons de la convocation de cette séance d'information à la demande de l'Ukraine. Je tiens à remercier sincèrement les membres du Conseil de sécurité du soutien sans faille qu'ils ont témoigné

à mon pays une fois encore aujourd'hui. Et, bien sûr, je remercie la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques, M^{me} Rosemary DiCarlo, des informations mises à jour très utiles qu'elle nous a communiquées.

Nous sommes convaincus qu'il est de la plus grande importance de discuter des faits récents intervenus près du détroit de Kertch, puisqu'ils constituent une menace claire contre la paix et la sécurité internationales. Avant d'entrer dans le vif du sujet, je tiens tout d'abord à exprimer ma consternation face à la tentative de la Fédération de Russie de manipuler l'ordre du jour du Conseil et de convoquer une séance au titre d'un point de l'ordre du jour intitulé de façon trompeuse « Violation des frontières de la Fédération de Russie ». À cet égard, je dois souligner que, conformément au droit international, la Crimée et ses eaux territoriales sont un territoire ukrainien, temporairement occupé par la Fédération de Russie. En conséquence, il n'existe pas de frontières russes dans la zone où l'incident s'est produit. Je le répète : il n'y a pas de frontières de l'État russe autour de la péninsule de Crimée.

Le Conseil a déjà entendu l'interprétation russe des événements, qui, comme d'habitude, a été concoctée pour mélanger la réalité avec la fiction, le but étant, en fin de compte, de mal renseigner, de tromper et de dérouter l'auditoire. Au lieu de détails réels au sujet de l'incident d'hier, nous avons entendu des récits épiques concernant une apocalypse en Ukraine. L'affirmation russe selon laquelle des navires de la marine ukrainienne ont violé la frontière russe par est un mensonge pur et simple, qui a été inventé uniquement pour faire porter cyniquement toute la responsabilité sur la partie ukrainienne, en manipulant délibérément les faits et en faisant abstraction des éléments de preuve. Afin que tous les membres du Conseil comprennent mieux la situation, je souhaite présenter les faits principaux de ce qui s'est produit ces trois derniers jours.

Tout d'abord, conformément à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et à l'article 2 du traité entre l'Ukraine et la Fédération de Russie sur la coopération dans l'utilisation de la mer d'Azov et du détroit de Kertch, la marine ukrainienne jouit de la pleine liberté de navigation dans le détroit de Kertch et dans la mer d'Azov, et peut donc passer par le détroit de Kertch à n'importe quel moment.

Le 23 novembre, un groupe de navires de la marine ukrainienne, comprenant les petits vaisseaux blindés *Nikopol* et *Berdyansk* et le remorqueur *Yani Kapu*, ont commencé un voyage planifié du port d'Odessa, dans

la mer Noire, au port de Marioupol, dans la mer d'Azov. L'itinéraire et les procédures de ce transit étaient les mêmes qu'en septembre, lorsque deux navires de la marine ukrainienne, le *Donetsk* et le *Korets*, ont navigué d'Odessa à Marioupol. Le 24 novembre, pendant le déplacement maritime, le commandant du groupe de la marine ukrainienne a reçu un avis des autorités russes concernant la fermeture de la navigation dans la zone du détroit de Kertch. Toutefois, le centre international du contrôle de la navigation, situé en Espagne, n'a pas confirmé cette notification.

Le 25 novembre, le commandant ukrainien a demandé à deux reprises, aux services russes de contrôle maritime, de pouvoir franchir le détroit de Kertch. Il n'a reçu aucune réponse. Par la suite, l'officier russe de contrôle maritime a orienté la flotte ukrainienne vers la zone dite d'attente. On leur a affirmé que les navires ukrainiens seraient tenus informés sous peu de la procédure de passage du détroit de Kertch. Mais c'est alors que l'enfer s'est déchaîné.

Aux alentours de 8 h 30 ou 9 h 00 du matin, un navire des garde-côtes russes a attaqué à l'éperon le remorqueur *Yani Kapu*, qu'il a endommagé. La vidéo de cette attaque est disponible en ligne. Si les membres du Conseil la visionnent, ils verront clairement que le bateau ukrainien tentait d'éviter une collision, alors que le navire russe procédait à une attaque délibérée. Je dois également avertir le Conseil que ceux qui comprennent le russe entendront dans ce court clip vidéo de nombreuses obscénités de la bouche des marins russes.

Après l'éperonnage, les navires russes ont empêché les deux autres navires ukrainiens de venir en aide au navire endommagé. Durant tout ce temps, les navires russes tentaient de pousser les marins ukrainiens à ouvrir le feu. À 13 h 22, deux hélicoptères d'attaque russes Ka-52 Alligator ont approché les vedettes ukrainiennes à leur point d'ancrage, à une hauteur de 50 mètres. Ils ont clairement montré les missiles qu'ils transportaient, ainsi que leur dispositif de visée laser. Une fois leurs dangereuses manœuvres terminées, les hélicoptères sont repartis vers la péninsule de Crimée.

À partir de 13 h 40, la Russie a physiquement bloqué le passage sous ce qu'on appelle le pont de Kertch, en y plaçant un bateau-citerne puis un cargo. À 19 heures passées, puisqu'il était impossible de franchir le détroit, les navires de la marine ukrainienne ont rebroussé chemin pour quitter le détroit de Kertch. Je le répète, ils ont rebroussé chemin, quittant le détroit pour se diriger vers la haute mer. Ils ont été immédiatement

suivis par un groupe d'une dizaine de navires des garde-côtes russe et de la flotte de la mer Noire.

Il y a des enregistrements audio des communications échangées entre les commandants des navires russes concernant les ordres sur la manière de procéder. Ces enregistrements montrent clairement que les navires militaires russes avaient reçu l'ordre d'attaquer les navires ukrainiens après que ces derniers avaient commencé à quitter la zone.

Aux alentours de 20 h 30, la partie russe a exécuté l'ordre de « tirer pour tuer ». J'ai tous les enregistrements pertinents sur mon téléphone, mais je ne vais évidemment pas faire perdre son temps au Conseil, et je citerai simplement certains des échanges interceptés.

Dans une conversation entre la base de Kertch et l'*Izumrud*, un bateau russe, on peut entendre :

« Les mains en l'air, les mains en l'air, tous ceux qui sont à bord, les mains en l'air! Jetez vos armes! Nous tirerons pour tuer. »

Puis, enfin :

« D'où viennent les tirs? De l'*Izumrud*. »

« Je n'arrive pas à joindre l'*Izumrud*, il y a beaucoup d'agitation. Ils sont en train de crier «les Ukrainiens sont en train de couler», et je ne comprends pas ce qui se passe là-bas. »

Ensuite, le commandant de Kertch demande : « Qui a donné l'ordre de tirer pour tuer? »

Et le capitaine de l'*Izumrud* lui répond : « C'est moi, sur la base des ordres que vous aviez donnés précédemment. »

Les navires ukrainiens *Berdyansk* et *Nikopol* ont donc été endommagés. Après cela, les navires ukrainiens ont été contraints de s'arrêter et ont été arraisonnés par les forces spéciales russes du Service fédéral de sécurité (FSB) russe. Six marins ukrainiens sont blessés, dont trois grièvement, et, selon les dernières informations, l'un d'entre eux est dans un état critique.

Encore une fois, les images vidéo de l'éperonnage et des coups de feu, ainsi que les enregistrements audio pertinents, ont déjà été diffusés en ligne et tout le monde peut les consulter pour voir ce qui s'est passé et de quelle façon.

Pendant toute la durée de ces événements, la partie ukrainienne a agi en stricte conformité avec le droit international et l'accord bilatéral en vigueur

avec la Fédération de Russie. Le droit de l'Ukraine de franchir le canal Kertch-Yenikale est garanti par le paragraphe 1 de l'article 2 du traité signé en 2003 par l'Ukraine et la Russie, sur la coopération et l'utilisation de la mer d'Azov et du détroit de Kertch. Ce traité dispose clairement que les navires civils et militaires ukrainiens et russes sont libres de naviguer en mer d'Azov et dans le détroit de Kertch. Ce traité, que j'ai ici, a été signé par le Gouvernement russe.

(l'orateur poursuit en russe)

M. Polyanskiy ne peut pas nier que cet accord a été signé par son camp, et qu'il doit être respecté.

(l'orateur reprend en anglais)

Deuxièmement, la Fédération de Russie a été, très en amont, dûment informée, par les voies de communication traditionnelles, qu'un groupe de vaisseaux de la marine ukrainienne allait transiter par le détroit de Kertch.

Troisièmement, le groupe de vaisseaux de la marine ukrainienne a strictement suivi les ordres du service de contrôle du trafic maritime. Comme les membres peuvent le constater, il n'y a eu absolument aucune provocation de la part de l'Ukraine. Pourtant, la Fédération de Russie a choisi de bloquer délibérément le passage des navires ukrainiens, violant ainsi la liberté de navigation garantie par l'accord de coopération entre l'Ukraine et la Russie sur l'utilisation de la mer d'Azov et du détroit de Kertch.

En outre, en prenant trois navires militaires pour cible, en tirant dessus et en les capturant, la Russie a commis un acte d'agression militaire contre l'Ukraine. Je tiens à rappeler à tous ici que l'article 3 d) de l'annexe à la résolution 3314 (XXIX) de l'Assemblée générale définit un acte d'agression comme :

« L'attaque par les forces armées d'un État contre les forces armées terrestres, navales ou aériennes, ou la marine et l'aviation civiles d'un autre État ».

Les récents actes belliqueux de la Russie constituent une violation de plus du droit international, notamment de la Charte des Nations Unies, de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, du Mémoire de Budapest de 1994, ainsi que des accords bilatéraux en vigueur. Il s'agit d'une provocation délibérée qui cherche à aggraver les conditions de sécurité dans la région, afin de permettre à la Russie de s'arroger le contrôle total de la mer d'Azov et du détroit de Kertch. Il existe des preuves irréfutables que

les récents actes d'agression russes ont été planifiés et autorisés aux plus hauts échelons du commandement militaire russe.

La retenue dont a fait preuve l'Ukraine en réponse montre clairement que nous sommes déterminés à régler la situation actuelle par des moyens pacifiques et dans le plein respect du droit international et des obligations bilatérales existantes. Néanmoins, il ne faut pas exclure la possibilité que la Fédération de Russie cherche de nouveau à aggraver la situation. D'après les renseignements disponibles, le risque d'invasion est réel, ce qui pourrait aboutir à la prise de Marioupol et de Berdyansk. De nouvelles provocations et autres actes d'agression de la part des gardes-frontières du FSB et de la marine russe sont toujours une possibilité réaliste.

En raison de ces menaces, le Président ukrainien a soutenu, hier, l'initiative du Conseil national de défense et de sécurité ukrainien visant à proposer au Parlement du pays que la loi martiale soit imposée durant 60 jours, période qui a ensuite été réduite à 30 jours, pour éviter des spéculations inutiles. Cette loi martiale peut être levée à tout moment. Elle n'a aucune incidence négative sur le respect des droits de l'homme ou sur le fonctionnement des institutions démocratiques. Pour répondre aux tactiques alarmistes de la délégation russe concernant les motifs qui expliqueraient que le Président ukrainien a imposé la loi martiale, je citerai simplement la déclaration que le Président a prononcée il y a quelques minutes à peine et qui est disponible en ligne :

« La loi martiale durera 30 jours et sera levée à la mi-décembre. Début décembre, je soumettrai un projet de décision du Parlement portant sur la date des élections présidentielles qui, en application de la Constitution, doivent se tenir le 31 mars 2019. »

L'Ukraine est disposée à régler la situation par les voies politiques et diplomatiques. Dans le même temps, nous sommes prêts à utiliser tous les moyens à notre disposition pour exercer notre droit de légitime défense, comme le prévoit l'Article 51 de la Charte des Nations Unies.

Une fois de plus, le régime criminel du Kremlin a démontré qu'il ne renoncera pas à ses politiques agressives et qu'il est prêt à commettre n'importe quel acte d'agression contre l'État ukrainien. Face à l'escalade dramatique de la situation dans la région, la communauté internationale doit réagir rapidement. Ces événements attestent une fois de plus de la pertinence du

projet de résolution de l'Assemblée générale élaboré par l'Ukraine et un groupe d'États de même opinion portant sur la question de la militarisation de la Crimée, de la mer Noire et de la mer d'Azov.

Une fois de plus, nous nous félicitons des déclarations fermes qui ont été faites aujourd'hui en faveur de l'Ukraine, appelant la Fédération de Russie à garantir la liberté de navigation dans la région et condamnant les actes d'agression commis par la Russie en mer Noire et dans la mer d'Azov. L'Ukraine demande à la Russie de libérer immédiatement les 23 militaires ukrainiens capturés et les trois navires ukrainiens. Nous demandons également à la communauté internationale d'adopter de nouvelles sanctions pour remédier à la situation dans la région, qui visent notamment les ports russes dans la mer d'Azov. Plus de pressions politiques sur Moscou pourraient contribuer à désamorcer la situation en matière de sécurité en mer et à lever les obstacles à la libre circulation dans le détroit de Kertch-Yenikale. Si on le laisse faire, le régime du Kremlin continuera de commettre d'autres actes d'agression, ce qui ne ferait qu'étendre le conflit dans la région.

Le Président (*parle en chinois*) : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nombre de déclarations intéressantes ont été faites, et j'ai décidé de faire part de nos points de vue à ce sujet, même si nombre d'entre elles ne méritent pas notre attention et beaucoup sont très prévisibles. Tout d'abord, nous sommes toujours convaincus que notre proposition de tenir une réunion au titre d'un autre point de l'ordre du jour était tout à fait justifiée. En effet, les orateurs ont parlé de tout et de rien – d'annexion, d'occupation, d'agression. J'ai été surpris d'apprendre que nous avions occupé et même annexé la mer d'Azov. C'est nouveau pour nous. Néanmoins, très peu d'orateurs ont abordé la question principale, à l'exception de l'Ambassadeur Yelchenko, qui a toutefois déformé les faits. Mais j'y reviendrai plus tard.

La seule question qui se pose est de savoir pourquoi les Ukrainiens, qui connaissaient parfaitement et respectaient sans aucun problème le régime de navigation dans le détroit de Kertch, ont soudainement commis un acte flagrant de provocation et mis en danger la vie de leurs marins. Personne n'a pris la peine de répondre à cette question ou même d'en parler. Il semble donc que l'on a donné carte blanche à l'Ukraine pour qu'elle poursuive ses provocations et exacerbe la

situation, ce qui pourrait faire peser une menace sur tous les habitants de la région. Et à en juger par les propos de M. Yelchenko, l'Ukraine a bien compris ce message.

Je voudrais corriger quelques observations qui ont été faites. M^{me} DiCarlo a confondu la Crimée et les accords de Minsk d'une façon très étrange. J'espère qu'elle a lu les accords de Minsk et qu'elle sait parfaitement qu'il n'y a pas un mot sur la Crimée dans ces accords. Elle a également appelé au respect de la souveraineté de l'Ukraine, uniquement, mais je pense que la souveraineté de la Fédération de Russie doit aussi être respectée. Du moins, nous espérons que c'est ainsi qu'elle le comprend. M^{me} Haley a également indiqué que la Crimée était couverte par les accords de Minsk. Selon ce que j'ai cru entendre, la mer d'Azov serait également couverte par les accords de Minsk. Je suis au regret de dire qu'une telle ignorance est choquante. Une de nos séances précédentes a été en grande partie consacrée à une analyse des accords de Minsk (voir S/PV.8270) par M. Nebenzia, notre Représentant permanent, qui en a donné lecture du premier au dernier paragraphe. Malgré cela, nous avons entendu des observations aussi ridicules.

En ce qui concerne l'incident lui-même, il y a beaucoup de questions. Bien entendu, une enquête est en cours, et nous ferons part de ses conclusions. Je ne voudrais pas anticiper sur ce qui est toujours un sujet d'actualité. Toutefois, je voudrais parler de deux points qui n'ont pas été évoqués mais qui de toute évidence sont importants et pertinents pour l'analyse de cet incident. Premièrement, à bord de l'un des navires, il y avait deux agents des services de sécurité ukrainiens qui ont admis qu'ils avaient une mission spéciale à accomplir et qu'ils devaient se comporter exactement comme ils l'ont fait. Nous en parlerons aussi au Conseil.

Un autre détail mineur mais assez important, c'est que les Ukrainiens ont violé notre frontière à un endroit qui faisait partie du territoire russe même avant 2014, si nous voulons parler de ce que la Crimée est ou n'est pas. Néanmoins, les Ukrainiens ont refusé un pilote et se sont approchés dangereusement du détroit de Kertch par le sud. Il s'agit d'un acte flagrant de provocation et on voit difficilement comment on peut le qualifier autrement. Et pourtant, certains orateurs l'ont délibérément passé sous silence. Dans le même temps, il convient de souligner que leurs actions, notamment leur appui à la version ukrainienne de ce qui s'est passé, ont déjà exacerbé la situation, notamment dans l'est de l'Ukraine. Selon nos collègues de l'Organisation

pour la sécurité et la coopération en Europe, les forces armées ukrainiennes ont acheminé des missiles sol-air Buk S-300 et des lance-roquettes multiples Grad et Uragan sur la ligne de contact. Le désengagement des forces dans la localité de Stanitsa Luganskaïa a été suspendu et des soldats se sont infiltrés dans les zones de désengagement à Zolote et à Petrovski. Des unités de la soixante-douzième brigade ukrainienne se sont emparées du village de Rozsadky près de Svetlodarsk. Il s'agit là de faits concrets qui prouvent que les accords de Minsk ont été violés. Tout le reste, et en tout cas une grande partie de ce qui a été dit ici aujourd'hui, n'a rien à voir avec cela, et les orateurs ont complètement fait abstraction de ces faits.

Bien que la Crimée ne figure pas à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, puisque cette question a été soulevée ici, je voudrais également dire que la question de l'appartenance de la Crimée est close depuis longtemps, tant pour nous que pour les habitants de la Crimée, que cela plaise ou non à ceux qui sont ici. Aucune sanction ni aucune restriction ne changera notre décision. Cette question a été réglée depuis que les habitants de la Crimée ont voté pour la réunification avec la Russie dans le cadre d'un référendum libre, conformément au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Beaucoup de personnes se demandent si à l'époque nous savions ce qui nous attendait face à la progression effrénée du «projet Ukraine», un projet géopolitique anti-russe lancé par l'Occident, que j'ai mentionné ce matin. Bien sûr que nous le savions. Nous ne nous faisons aucune illusion. La Russie regrette-t-elle ce qui s'est passé? Absolument pas. En outre, je tiens à dire que la très grande majorité des Russes en sont fiers, car si nous n'avions pas décidé de protéger les habitants de la Crimée, ils seraient morts aujourd'hui sous les balles et les obus des forces armées ukrainiennes, comme sont en train de mourir les russophones qui habitent dans la région du Donbass. Ils sont en train de mourir tout simplement parce qu'ils veulent parler le russe, enseigner le russe à leurs enfants et honorer ceux qui ont libéré l'Ukraine des fascistes plutôt que ceux qui ont collaboré avec eux.

Je ne l'ai pas dit dans ma déclaration précédente sur le vrai sujet qui devrait être abordé à la présente séance, mais il convient de souligner également que les décisions prises par Kiev ne font qu'encourager les nationalistes radicaux en Ukraine. Ceux-ci sont particulièrement actifs ces derniers jours. En particulier, personne n'a mentionné l'inaction de la police, alors que l'ambassade de Russie à Kiev a de nouveau fait l'objet d'une attaque. Une voiture diplomatique a été

brûlée hier soir. Les radicaux menacent toujours de prendre d'assaut notre mission diplomatique. Si j'ai bien compris, il n'y aura aucune réaction à ce sujet de la part de qui que ce soit. C'est normal, ça? Nous demandons à l'Ukraine de garantir l'inviolabilité totale et inconditionnelle des ambassades et des consulats généraux de la Russie en Ukraine, conformément aux dispositions de la Convention de Vienne de 1961 sur les relations diplomatiques, et de traduire en justice les responsables de ces attaques.

Puisque vous représentez la Chine, Monsieur le Président, je voudrais rappeler le fameux dicton de Confucius, selon lequel il est très difficile de chercher un chat noir dans une pièce sombre, surtout quand il n'est pas là. C'est exactement ce que font les représentants ici présents. Ils parlent d'une agression imaginaire de la Russie, sans aborder le véritable sujet de notre réunion. Mais, comme je l'ai déjà dit, le problème est bien connu et il peut être réglé très facilement. Il peut être réglé en 10 minutes sur ordre de Washington. Malheureusement, à en juger par la déclaration de notre collègue ukrainien, je dois conclure qu'ils ont été considérablement encouragés et qu'ils ont l'intention de poursuivre dans l'esprit provocateur qu'ils ont choisi, ce qui explique les rumeurs fantaisistes que nous avons entendues concernant nos projets de nous emparer de Marioupol.

Pour terminer, je voudrais mettre en garde contre le fait que la politique de Kiev consistant à provoquer un conflit avec la Russie, en coordination

avec les États-Unis et l'Union européenne, est lourde de conséquences extrêmement graves. Nous mettrons résolument un terme à toute atteinte à la souveraineté et à la sécurité de la Fédération de Russie, y compris dans les eaux de la mer d'Azov et de la mer Noire. J'espère que c'est clair pour tout le monde.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ukraine qui a demandé à faire une nouvelle déclaration.

M. Yelchenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je serai très bref, car je pense que j'ai été assez clair dans ma déclaration précédente, qui n'a pas besoin d'explications supplémentaires.

Je me contenterai de dire que, depuis le printemps 2014, nous avons entendu beaucoup d'histoires où la Russie déclare que « la Crimée est à nous » et que « ils ne sont pas là », en parlant des Russes dans la région du Donbass. Je pense que tout le monde – du moins dans cette salle – en a vraiment assez de toutes ces histoires.

Ma brève remarque s'adresse tout particulièrement à M. Polyanskiy. Le détroit de Kertch ne peut être approché que par le sud, car la mer d'Azov est située au nord de la mer Noire. Quand il a dit que les navires ukrainiens étaient en train de faire impudemment route vers le nord, essayant d'entrer dans le détroit de Kertch, je n'ai pas compris ce qu'il voulait dire. Ils ont été attaqués par la marine russe alors qu'ils se déplaçaient du canal de Kertch-Yenikale vers le sud.

La séance est levée à 12 h 50.